



## L'édito

# Le SNES-FSU, toujours aux côtés des CPE !

La récente actualité aurait pu remettre au premier plan les questions éducatives et permettre une rupture avec le traitement infligé à la jeunesse depuis ces dernières années.

Le "choc d'autorité" imposé à la jeunesse ainsi que ses conséquences sur le métier de CPE ne sont pas sans heurter les personnels, dont les CPE et les AED, trop souvent en première ligne. Alors que la santé mentale est posée en grande cause nationale, force est de constater que celle-ci se fait contre les personnels et contre les élèves. En témoignent l'absence d'investissement et le manque criant de psychologues de l'Éducation nationale, d'infirmières scolaires ou encore d'assistantes sociales. Du côté des CPE, la commande est de multiplier les casquettes et les missions de référent-es, pour pallier l'absence de politique éducative ambitieuse, tout en revenant à des missions d'ordre et d'autorité... bien loin des réelles préoccupations et du cœur de métier, à savoir le suivi et la réussite des élèves.

**Pour défendre un métier et une place spécifiques dans les collèges et les lycées...**

Au SNES-FSU, nous agissons pour la reconnaissance de la spécificité du métier, dans sa dimension éducative,

et de l'autonomie des CPE. Nous avons vocation à travailler dans un cadre collectif d'équipes pluriprofessionnelles complètes et non à devenir les garants de l'ordre et de l'autorité ou encore des auxiliaires hiérarchiques. Les CPE sont des personnels d'éducation, concepteurs de leur activité, et l'ont toujours revendiqué.

Cette vision ambitieuse du métier suppose une action collective pour lever les obstacles qui l'entravent au quotidien. C'est pourquoi le SNES-FSU revendique, notamment, la hausse des dotations et le respect de la circulaire de missions, qui a juste 10 ans cette année.

Il exige également une revalorisation sans contrepartie des salaires et des carrières.

**Et porter la voix des CPE !!**

Le SNES-FSU est un syndicat pluricatégoriel au sein duquel les CPE ont toute leur place. Les CPE ne sont pas seul-es. Ils et elles peuvent compter sur leurs représentant-es, et les militant-es du SNES-FSU, présent-es au sein de toutes les instances et sur tout le territoire pour accompagner et porter les revendications des personnels. Pour ce faire, le secteur CPE du SNES-FSU, syndicat majoritaire des collèges et des lycées, s'organise pour vous rencontrer, vous informer et vous répondre à chaque fois que vous le solliciterez !

■ Maeva Bismuth



### Le saviez-vous ?

#### Comment agit le SNES-FSU pour les CPE ?

Le SNES-FSU est un syndicat pluriprofessionnel, au sein duquel militent des CPE qui exercent au quotidien dans leur établissement scolaire.

Au sein des différentes instances académiques et nationales (CAP, F3SCT, CSA), le SNES-FSU représente les personnels et s'efforce, par son expertise de terrain, de porter leur voix, dont celle des CPE, face à l'administration.

En ce qui concerne la catégorie, le SNES-FSU intervient pour défendre le statut, les conditions de travail des personnels, les postes de CPE et d'AED, comme le droit à la formation. Par exemple, il est intervenu concernant l'implantation des 6 postes de CPE et 30 postes d'AED créés dans l'académie de Lille dans le cadre du plan de la tranquillité scolaire.

Dans ses permanences (physiques et téléphoniques) le SNES-FSU est à l'écoute des CPE : aide des personnels en difficulté, accompagnement pour les questions sur le métier, la carrière, les mutations, etc.

Il aide les collègues à s'organiser collectivement et individuellement dans les établissements en apportant des perspectives de luttes.

Le SNES-FSU organise au moins un stage de formation syndicale à destination des CPE tous les ans.

## Dans ce numéro, le point sur :

- › Bilan des 10 ans de la circulaire de mission
- › 5<sup>ème</sup> rencontre nationale CPE
- › Retour sur le stage CPE du 3 juin 2025
- › Quelle formation pour les CPE / Droit à la formation
- › Référent-es CPE
- › Instances et Stages à venir

## La circulaire de mission a 10 ans Quel bilan en tirer ?

La circulaire de mission définit depuis 2015 le cadre d'exercice du métier de CPE.

### 10 ans après, quel bilan en tirer ?

Les attaques contre le métier ne cessent de mettre en cause la dimension éducative du métier, tout comme notre identité professionnelle, en tant que concepteurs·trices de notre activité. En témoigne l'actualité récente :

#### ➤ Réforme de la formation initiale

Dans le cadrage de la formation des futur.es CPE à partir de la rentrée 2026, le caractère managérial du métier sera largement mis au premier plan, au détriment de la dimension éducative, totalement délaissée. Le passage du concours de BAC+5 à BAC+2,5 est une attaque sans précédent contre notre statut de cadre A de la Fonction publique. Cette remise en cause participe de la dévalorisation de nos professions. Nous refusons de devenir de simples exécutant·es.

➤ **Un tournant répressif ?** En surfant sur la dramatique actualité de nos métiers, les gouvernements successifs répondent à l'émotion par des mesures répressives, souvent hors sol, qui visent le cœur du métier de CPE. En pointant du doigt la montée de la violence chez les jeunes, l'institution fait de la sécurité son unique priorité. L'exemple le plus frappant est l'adoption par le Sénat de l'autorisation de la fouille des sacs par les chef.fes, les adjoint.es ou les CPE. Nous assistons au retour déguisé du vieux "surgé", père fouettard des salles d'études poussiéreuses, au détriment d'un ambitieux déploiement de politiques préventives tournées vers le suivi éducatif des élèves.

➤ **Une politique d'austérité budgétaire irresponsable** Enfin, nous déplorons l'absence d'investissement pour l'éducatif. Absence de créations de postes d'infirmières scolaires, d'AS, de PsyEN, suppressions des postes d'enseignement, insuffisance des moyens en vie scolaire (AED, CPE). Le manque de ressources dans les établissements concerne tous les métiers. L'institution souhaite combler le manque de moyens par la désignation de référent·es et la multiplication des casquettes (référents santé mentale, référents phare, référents ASE, etc.). Ces annonces ne correspondent pas aux besoins criants des établissements dans lesquels la présence de véritables professionnel·les qualifié·es manque cruellement.

■ Juliette Rousseau et Maeva Bismuth

## Réflexion sur le métier 5e Rencontre nationale CPE

Le SNES-FSU organise sa 5<sup>ème</sup> édition des Rencontres nationales CPE. Cette rencontre aura une tonalité toute particulière au vu des 10 ans de la circulaire des missions des CPE. Quel bilan faire pour le métier ? Quels enjeux ? Quelles revendications ?

**Elle aura lieu le mercredi 5 novembre 2025 à Paris** (Salle Henaff, Bourse du travail, 85 rue Charlot à Paris) et aura pour but de rassembler les CPE afin d'échanger collectivement autour de questions liées au métier. L'évènement est ainsi ouvert à toutes et tous les CPE, titulaires, stagiaires, contractuel·les, syndiqué·es au SNES-FSU ou non, et venant de toutes les académies.

Si la reconnaissance professionnelle du métier de CPE a marqué des points, il reste du chemin à parcourir pour qu'il soit stabilisé face aux attaques néomanagériales. Cette journée d'étude et de débats sera l'occasion de tables rondes où sociologues, historien·nes, formateur·rices et CPE pourront confronter leurs regards et analyses sur le métier

et ses représentations.

Mettre en commun, agir pour se faire entendre, tels sont les objectifs du SNES-FSU lors de cette journée professionnelle et syndicale !

Le SNES-FSU prendra en charge les frais de déplacement pour ses syndiqué·es.

Pour y participer, contactez-nous par mail ([s3llil@sn.es.edu](mailto:s3llil@sn.es.edu), objet: "Rencontre nationale CPE").



## Retour sur le stage CPE du 3 juin 2025

### Choc d'autorité : une jeunesse maltraitée

Le mardi 3 juin 2025, le secteur CPE du SNES-FSU organisait une journée de rencontre sur la thématique de la jeunesse et du choc d'autorité qui lui est imposée. Les participant·es au stage ont pu bénéficier de plusieurs interventions faisant état de la situation actuelle.

#### Catherine Picuch, secrétaire FSU 62 – Focus sur les mineurs étrangers

Après avoir dressé le tableau de la situation dans notre académie, les CPE ont pu bénéficier d'outils et de conseils pour permettre aux personnels éducatifs d'accompagner au mieux les jeunes concerné·es dans leurs établissements. En effet, la situation actuelle entraîne un nombre croissant de jeune sans-papiers lié à un **durcissement législatif** (ex. : circulaire Retaillau – janvier 2025) et à la **dématérialisation des démarches** qui allonge les délais. Les titres de séjour sont de plus en plus difficiles à obtenir ou à renouveler. À ce jour, la scolarisation reste un droit fondamental et n'est pas liée à la possession d'un titre de séjour par les parents ou les élèves eux-mêmes. Face à cette spirale de l'exclusion, les CPE peuvent prendre toute leur place et agir en lien avec les partenaires. En cas de difficulté, contactez-nous !

#### Christophe Caron, SNPJJ-FSU – Loi Attal : Une jeunesse maltraitée

L'évolution des réglementations liées

à la Protection judiciaire de la jeunesse entraîne de nombreux dommages pour les jeunes accompagnés. Le véritable objectif de ces réformes ? **Juger plus vite et plus sévèrement.** La suppression des postes d'éducateur·rices de la PJJ, et donc des structures d'accompagnement, est une conséquence tragique de ces choix politiques. Un constat s'impose : le temps consacré à la prise en charge et à l'accompagnement des jeunes ne cesse de diminuer. La loi Attal marque un tournant encore plus radical, remettant en cause l'atténuation de peine pour les mineur·es, généralisant la comparution immédiate et introduisant des sanctions à l'égard des parents.

Ces dispositions sapent le rôle éducatif des personnels de la PJJ, au profit d'une logique uniquement répressive. Face à cela, le SNPES-PJJ-FSU continue à se mobiliser pour défendre le cœur de son métier : l'accompagnement éducatif des jeunes, dans le respect de leurs droits et de leur dignité.

#### Clarisse Macé, secrétaire nationale CPE SNES-FSU

L'après-midi a été consacré à l'actualité du métier de CPE autour de la thématique de la jeunesse (Plan tranquillité scolaire, fouille des sacs, etc.) et des actions engagées par le SNES-FSU.

■ Yolaine Gionvannini



## Formation

### Quelle formation continue pour les CPE ?

Nous déplorons que la formation continue des CPE de l'académie ne répondent pas aux attentes du terrain, tant du point de vue du contenu des formations que des supports pédagogiques. La coordination et l'ingénierie pédagogique est gérée par l'inspection sous forme de prescriptions institutionnelles. Le secteur CPE du SNES-FSU souhaite interroger - dès ce premier trimestre - les personnels sur la formation continue et leurs attentes sur le sujet afin de porter leurs réponses auprès de l'administration.

Nous vous invitons à être vigilant·es : vous recevrez très prochainement une enquête dédiée qui permettra au secteur CPE de dresser un état des lieux.



## DROIT À LA FORMATION

Alors que les orientations actuelles tendent à externaliser et individualiser les dispositifs de formation, le SNES-FSU réaffirme l'importance des stages pour l'ensemble des personnels. La formation est un droit fondamental, garant de la qualité du service public et du développement professionnel de chacun.

En organisant des stages thématiques accessibles à toutes et à tous et sur le temps de service, le SNES-FSU s'engage activement pour faire vivre et perdurer ce droit.

Participer à un stage, c'est prendre le temps de réfléchir ensemble aux enjeux de notre métier, pour mieux le défendre et le faire évoluer, c'est un droit, saisissez-vous en !

## Permanence CPE

Les mercredi après-midi (de 14H30 à 17H30)

Juliette Rousseau et Maeva Bismuth

Mail : [s3lil@sn.es.edu](mailto:s3lil@sn.es.edu) (objet : Secteur CPE)

Téléphone : 03 20 06 77 41

## SYNDIQUEZ-VOUS AU SNES-FSU



Pour adhérer  
ou réadhérer,  
il est toujours temps !



Le syndicat n'est fort  
que de ses adhérent-es !

ADHÉREZ EN LIGNE :  
[r.sn.es.edu/adherer](http://r.sn.es.edu/adherer)



Vous avez la possibilité de renseigner et éditer votre bulletin d'adhésion, l'imprimer pour le remettre au trésorier de votre établissement ou d'effectuer le paiement en ligne si vous le souhaitez. Le SNES-FSU ne fonctionne que grâce aux cotisations de ses adhérent-es.

## Un secteur pour les CPE avec des CPE au SNES-FSU :

Des référent-es SNES-FSU dans les différents bassins de l'académie :

- Bassin Lille Roubaix Tourcoing - Yannick Pawlak (Collège Rosa Parks, Roubaix) et Marion Ghillain, (Lycée J. Rostand, Roubaix)
- Bassin Dunkerque Flandre - Yolaine Giovannini (Collège H. Dunant Merveille)
- Bassin Hainaut Cambresis - Anais Audegond, (Collège Jean Moulin, Wallers)
- Pas-de-Calais - Juliette Rousseau, LPO Pasteur Hénin Beaumont, et Xavier Dessart, Collège Emile Zola, Fouquières-les-Lens



À consulter  
régulièrement



[www.lille.sn.es.edu](http://www.lille.sn.es.edu)



[@sn.esdelille](https://www.facebook.com/sn.esdelille)